

## **Commune de MISSY LES PIERREPONT**

**-02350-**

### **Procès Verbal de la séance du 15 Novembre 2022**

Nombre de conseillers : En exercice : 10    Présents : 7    Votants : 7 (+ 2 pouvoirs)

L'an deux mille vingt deux, le 15 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de MISSY-LES-PIERREPONT sous la présidence de Mme Betty Bas , Maire

Convocation du 07/11/2022 - Affichage le 07/11/2022

Présents : Mesdames et Messieurs : BAS Betty, Bas David, CARRÉ Martial, DOS SANTOS Serge, GOSSART Fabien, KLEIN Benoît et SOYEUX Samuel.

Absents excusés : Mme Céline DOS SANTOS, Mme Christine FORTIN et Mr Hervé FORTIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Monsieur Samuel SOYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

#### **Objet : Approbation du procès verbal du 30/09/2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité  
-approuve le procès verbal du 30/09/2022

#### **Objet : 17-2022 Délibération concernant le renouvellement des syndics de l'ASMSL**

Mme Le Maire informe le conseil municipal que l'Association Syndicale des Marais Septentrionaux du Laonnois organise le mardi 13 décembre prochain son assemblée générale des propriétaires, au cours de laquelle aura lieu l'élection pour le renouvellement des syndics.

L'Assemblée procédera à l'élection de 9 membres titulaires et 9 membres suppléants dans deux sections distinctes : les communes et les propriétaires privés.

Madame le Maire propose au conseil municipal de porter la commune de Missy les Pierrepont candidate, avec pour représentant Monsieur Fabien Gossart comme membre titulaire et Monsieur Samuel Soyeux comme membre suppléant.

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
-approuve la décision de porter la commune candidate

**Objet : 18-2022 Délibération concernant la rénovation de l'éclairage public en LEDS**

Mme Le Maire informe avoir reçu suite à sa demande un devis concernant la rénovation de l'éclairage public en LEDS de tout le village, le montant total de la mise en place s'élève à 18 143,64€ HT, l'USEDA participerait à hauteur de 8 551,99 € HT, il resterait à la charge de la commune 9 591,65€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-refuse le devis pour la rénovation de l'éclairage public en Leds

**Objet : 19-2022 Délibération concernant le projet éolien**

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été contactée par la société RWE Renouvelables France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune. Mr Klein , Conseiller municipal mais également propriétaire et/ou exploitant de terrain concernés par le projet se retire et ne prendra part ni au débat ni au vote concernant le projet.

Le conseil municipal :

-se prononce favorablement pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société RWE Renouvelables France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du projet en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt.

-approuve le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de son terrain à la société RWE Renouvelables France ;

-approuve l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société RWE Renouvelables France dans la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales et dans l'avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien ;

-autorise Mme Le Maire à signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ainsi que les avis de remise en état correspondants aux parcelles et/ou chemins concernés ;

**Objet : Points sur les travaux**

-Mme Le Maire informe qu'elle a reçu les devis réactualisés concernant la rampe d'accès PMR, le devis le moins cher étant Aisne Bâtiment, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à valider le devis, une demande de subvention auprès de l'API va être déposée.

-Mme Le Maire rappelle que les travaux de réserve incendie sont toujours en cours.

-Mme le Maire informe que le raccordement électrique au Pré Gigon afin de permettre la mise en route des lampadaires aura lieu prochainement.

## **Questions diverses**

-Mme le Maire informe que les travaux de remise en état du sol à l'étage par la Champagne Picarde aura lieu le 22 Novembre 2022.

-Mme le Maire rappelle que le Noël Communal aura lieu le Dimanche 11 décembre 2022 à 14h00.

-Il est demandé qu'un courrier soit envoyé à Mr Baudrin afin qu'il effectue l'entretien du chemin car celui-ci est très abimé.

La séance est levée à 20h00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Le Maire,  
Betty BAS

Le Secrétaire,  
Samuel SOYEUX

